



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2024-02-13/03
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 13 FÉVRIER 2024

•••

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 février 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Mme France BARILLER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M ROYOUX Claude, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DESSAINT Didier, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, M MIELOT Roger, M LECARFF Jérôme, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane,
Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Madame BACHER Francine suppléant(e) de Monsieur HEROUARD Jean-Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné

pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Francis GAUTIER a donné pouvoir à Madame Jocelyne NEANT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur CONFAIS Stéphane, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur BRULARD Thierry,



Accusé de réception
027-200071454-20240213-30922-DE-1-1.
Date de télétransmission : 14/02/24.
Date de réception préfecture : 14/02/24.
Date d'affichage :
22/02/24.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Plan de dynamisation commerciale

Soutien au commerce de proximité

Soutien financier équivalent à 50% de la CFE (N-I) de la part intercommunale

En avril 2019, dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Evreux Portes de Normandie a acté son propre plan de dynamisation commerciale.

Ses objectifs sont les suivants :

- Accompagner à la fois ses commerçants en place ainsi que les artisans disposant d'un point de vente mais également les porteurs de projets « commerçants »
- Soutenir le maillage commercial dans les espaces ruraux
- Œuvrer pour le renouveau de ses quartiers prioritaires en périmètre QPV

Une des fiches action de ce plan a pour objet d'apporter un soutien financier équivalent à 50% de la CFE (N-I) de la part intercommunale.

Cette mesure concerne les commerçants de proximité du territoire EPN, hors ensemble commercial au sens de l'article L 752-3 du code de l'Urbanisme, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€ HT.
- Une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300 m², exception faite des activités de restauration traditionnelle et d'hôtellerie pour lesquelles aucun seuil de surface plafond n'est instauré.
- Une activité (codes NAF) citée en annexe au règlement intérieur joint.

Cette mesure est votée chaque année afin d'en définir les modalités d'application. Le soutien financier reste le même qu'en 2023. Les commerçants pourront enregistrer leur demande de remboursement sur une plateforme dédiée, via le site internet d'Evreux Portes de Normandie, du 2 avril 2024 au 30 septembre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5216-5 ;
Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 avril 2019 validant le Plan de dynamisation commerciale

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **DECIDER** pour l'année 2024, la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale
- **VALIDER** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE » annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

Avis favorable de la commission Attractivité économique (23/01/24)

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name 'Guy LEFRAND'.